

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 16 FEVRIER à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ARTANNES SUR THOUET s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU, Maire.

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, L'ANDAIS Véronique, MERCIER Cyrille, VIDAL Nelly, PAYET Rachel, DAVID James, RONDEAU Sandrine, BAUBRY Guillaume, DICANOT Lionel.

Absents excusés : GAUDIN Jean-Luc, WOLFF Stéphane.

Pouvoirs : de GAUDIN Jean-Luc à ROUSSEAU Didier, de WOLFF Stéphane à L'ANDAIS Véronique.

Secrétaire : Nelly VIDAL

Convocation du 10 février 2022

1° - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 de la Trésorerie Municipale au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2021 dressé par Mme Gisèle KAPFER, inspecteur divisionnaire à la Trésorerie Municipale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité.

2° - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
Après avoir pris acte de la présentation du compte administratif 2021 ;
Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire ;

Après que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote,

Le Conseil Municipal :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, soit 114 173 € en dépenses engagées ;
- décide de voter le présent compte administratif au niveau du chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- arrête et approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 et les résultats définitifs suivants :

SECTIONS	BUDGET PRIMITIF 2021 + OU – DM	COMPTE MINISTRATIF 2021
FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021 y compris (+ ou - AS)	Compte administratif 2021
Dépenses de fonctionnement	403 597,74 €	205 747,99 €
Recettes de fonctionnement	290 300,00 €	300 540,74 €
Résultat de fonctionnement de l'année 2021		+ 94 792,75 €
Excédent antérieur de fonctionnement	109 244,74 €	109 244,74 €
Résultat de fonctionnement 2021		+ 204 037,49 €
Transfert intégration part fonctionnement Gravelle		0,53 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2021		204 038,02 €

SECTIONS	BUDGET PRIMITIF 2021 + OU – DM	COMPTE MINISTRATIF 2021
INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021 y compris (+ ou - AS)	Compte administratif 2021
Dépenses d'investissement	702 877,00 €	171 560,71 €
Recettes d'investissement	548 727,55 €	171 813,47 €
Résultat d'investissement de l'année 2021		+ 252,76 €
Excédent antérieur d'investissement	154 149,44 €	154 149,44 €
Résultat d'investissement 2021		+154 402,20 €
Transfert intégration part investissement Gravelle		217,57 €
Résultat d'investissement de clôture 2021		154 619,77 €

SECTIONS	COMPTE MINISTRATIF 2021
Résultat de fonctionnement 2021	204 037,49 €
Résultat d'investissement 2021	154 402,20 €
Résultat total 2021	358 439,69 €
Transfert intégration part investissement Gravelle	218,10 €
Résultat d'investissement de clôture 2021	358 657,79 €

3° - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Conseil Municipal,
Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le Compte Administratif présente :

Un résultat d'exécution de fonctionnement 2021 de :

Au titre des exercices antérieurs : excédent = + 109 244,74 €
Au titre de l'exercice arrêté 2021 : excédent = + 94 792,75 €
Excédent Gravelle = + 0,53 €

soit un résultat excédentaire de fonctionnement à affecter : + 204 038,02 € €

Un résultat d'investissement 2021 :

Au titre des exercices antérieurs : excédent = + 154 149,44 €
Au titre de l'exercice arrêté 2021 : excédent = + 252,76 €
Excédent Gravelle = + 217,57 €

Résultat d'investissement total= + 154 619,77 €
Solde des restes à réaliser 2021 en investissement ... = - 114 173,00 €
+ 40 446,77 €

Affectation obligatoire : besoins à couvrir par l'excédent de fonctionnement = 0 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 au BP 2022 :

L'excédent de fonctionnement 2021 étant de 204 038,02 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 120 000 € à la section d'investissement pour financer les travaux prévus au budget 2022 :

Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en investissement) = 120 000 €

Fonctionnement : Compte 002 : excédent reporté : 84 038,02 €

Investissement : Compte 001 : excédent reporté : 154 619,77 €

4° - AUTORISATION POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et autorise les dépenses maximum à 86 005 € avant le vote du budget primitif 2022, dépenses votées au niveau du chapitre pour le chapitre 21 « immobilisations corporelles » :

CHAPITRE 21	BP 2021	25%
2112 terrains de voirie	3 000 €	750 €
21311 Hôtel de ville	2 000 €	500 €
21318 autres bâtiments publics	3 100 €	775 €
2151 réseaux de voirie	305 000 €	76 250 €
21568 autres matériels outillages d'incendie	5 921 €	1 480 €
2182 matériels de transport	20 000 €	5 000 €
2184 mobiliers	3 000 €	750 €
2188 autres immobilisations corporelles	2 000 €	500 €
TOTAL GENERAL	344 021 €	86 005 €

5° - MARCHÉ CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURITÉ DE LA VOIRIE

Suite à la délibération du 30 novembre 2021, la consultation des entreprises a été faite dans le cadre de la procédure adaptée et la date limite de remise des offres était fixée au 31 janvier 2022. 4 entreprises ont présenté une offre. Il ressort que les 2 offres sont assez proches mais supérieures à l'estimation du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander une négociation sur ces 2 offres.

6°- ACHAT D'UN CAMION

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à dépenser 20 000 € pour l'achat d'un camion.

7° - DEMANDE DE SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION AFRIEJ

L'association AFRIEJ (association familles rurales intercommunale enfance jeunesse) sollicite comme chaque année des subventions auprès de la commune pour les activités mises en place dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

L'association sollicite une subvention 2022 de 2 483,69 € pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans à raison de 5 € par jour et par enfant et 3 € par demi-journée.

L'association sollicite également une subvention 2022 de 5 804,54 € pour les activités destinées aux jeunes de moins de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser :

- Une subvention de 2 483,69 € pour l'enfance ;
- Une subvention de 5 804,54 € pour la jeunesse, soit un versement en début d'année de 2 902,27 € et le solde en milieu d'année de 2 902,27 €.

8° - POSE DE BARRIERES

Il est décidé de poser les barrières autour de l'aire de jeux. L'agent communal étant seul pour poser ces barrières, le conseil municipal est partant pour l'aider.

9° - TARIFS SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs :

	GRANDE SALLE SALLE DE LOISIRS	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIERS		
2 jours		
Sans vaisselle	120 €	250 €
Avec vaisselle	160 €	330 €
1 jour (sauf week-end)		
Sans vaisselle	80 €	170 €
Avec vaisselle	100 €	210 €
ASSOCIATIONS		
Sans vaisselle	50 €	130 €
Avec vaisselle	70 €	170 €
CAUTION DEGRADATION	700 €	700 €
CAUTION VAISSELLE MENAGE	200 €	200 €
TARIF CHAUFFAGE	2 € le jeton d'1/2 heure	2 € le jeton d'1/2 heure

	PETITE SALLE DES FETES	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIERS		
2 jours		
Sans vaisselle	70 €	150 €
Avec vaisselle	110 €	230 €
1 jour (sauf week-end)		
Sans vaisselle	50 €	90 €
Avec vaisselle	80 €	140 €
ASSOCIATIONS		
Sans vaisselle	40 €	100 €
Avec vaisselle	60 €	140 €
CAUTION DEGRADATION	700 €	700 €
CAUTION VAISSELLE MENAGE	200 €	200 €
TARIF CHAUFFAGE	Forfait 15 € Du 1/11/ au 15/04	Forfait 15 € Du 1/11 au 15/04

10° - ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association des maires ruraux.